Avant Programme du CSO Du 20 Novembre 2016

Organisé par : La Fédération Tunisienne Des Sports Equestres

Date : 20 novembre 2016

Lieu : Centre Militaire de la Soukra –Tunis -

CONDITIONS GENERALES DU CONCOURS :

Le concours sera organisé conformément aux règlements suivants :

- Règlement général de la FEI, 23éme édition, mise à jour au 1er janvier 2016.
- Règlement FEI des concours de Saut d'Obstacles, 25éme édition, mise à jour au 1er janvier 2016.
- Règlement vétérinaire, 13ème édition, mise à jour au 1er janvier 2016.

ORGANISATEUR :

FEDERATION TUNISIENNE DES SPORTS EQUESTRES

COMITE D'ORGANISATION :

Président : Mr Hatem Ben Mabrouk / Directeur du concours : Mr Anis Sellami / Directeur Technique Mr Zied Aouina / Trésorerie : Mr Ridha Jemaii / Secrétariat : Thouraya Ayedi

JURY DE TERRAIN :

Président : Mr Younes Bédoui (TUN) (FEI level 1)

Membres : Mr Imed Zarrouk (FEI level 1) / Mr Med Chaouachi

Chronométreur : Mr Hichem Dabboussi

Chef Steward : Mr Lassaad Hamdi (TUN) (FEI level 1) / Mme Nadia Sassi (FEI level 1) / Mr Rochdi Maalaoui (FEI level 1)

CHEFS DE PISTE :

Chef de Piste : Mr Abdeltif Marzouki (FEI level 1)

Chef de Piste Adjoint : Mr Naceur Hdhairia (FEI level 1) / Mme Amel Bellagha

MEDECIN VÉTÉRINAIRE: Dr. Habib Ameur

MEDECIN DU CONCOURS : Dr. Sirine Zaouali

PROGRAMME DU CONCOURS

Dimanche 06 Novembre 2016

08h00: Reconnaissance de la piste : Epreuve 1 : Epreuve d'initiation (60 cm)

10h00: Reconnaissance de la piste : Epreuve 2:Préparatoire (80 / 90 cm)

12h00: Reconnaissance de la piste : Epreuve 3 : CSO* (95 / 105 cm)

14h00: Reconnaissance de la piste : Epreuve 4 : CSO*** (125 / 140 cm)

15h30: Reconnaissance de la piste : Epreuve 5 : CSO** (110 / 120 cm)

Remarque :

Les classes « A intervalle de hauteur »sont des classes qui proposent des obstacles à hauteurs progressives. Par exemple une classe OPEN 80/90 veut dire que le premier obstacle sera à la hauteur minimum de 80cm et le dernier obstacle sera à la hauteur maximale de 90cm. Les obstacles intermédiaires oscilleront entre ces deux hauteurs (80cm min et 90cm max).

Un contrôle aléatoire des documents des chevaux participant au concours sera effectué.

Un contrôle anti dopage (cavaliers et chevaux) pourra être effectué.

Les chevaux doivent être pucés et enregistrés à la FTSE Et devront être accompagnés de leurs documents d'identification qui pourront être demandé à tout moment par le jury.

N.B : Les horaires des épreuves pourront être modifiés en fonction du nombre des engagés.

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DU CONCOURS

DEROULEMENT

Extérieur

PISTE DU CONCOURS

Dimensions : 80x55m
Nature : Sable

TERRAINS D'ECHAUFFEMENT

Espace de détente 1 :
Dimensions : 55 x 30 m
Nature : Sable
Espace de détente 2:
Dimensions : 80 x 40 m
Nature : Sable

FICHES DE SECURITE :

OLAF PETERSON

MATERIEL DE CHRONOMETRAGE :

TAG HEUER

ENGAGEMENTS :

Les inscriptions au concours ne peuvent se faire que sur le site web de la FTSE : www.ftse-tn.com **Avant vendredi 18 novembre 2016 à minuit.**
Date limite pour le règlement des engagements au secrétariat de la FTSE la soukra Avenue de l'UMA, immeuble Nessma Apt 2 RDC avant **Samedi 19 novembre 2016 à 12h.**

Frais : 15 Dinars pour les épreuves **initiation et préparatoire, 10 Dinars pour le second engagement.**
20 Dinars pour les épreuves **CSO.**

Les engagements terrain ou les modifications des engagements sont possibles une demi-heure avant le démarrage de la reconnaissance de l'épreuve concernée, dans ce cas **les frais d'engagement seront doublés**. Les engagés terrain passeront en début d'épreuve.

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES EPREUVES

DIMANCHE 20 novembre 2016 :

EPREUVE 1 : Initiation

Date et heure**: 20 novembre 2016** à 08h00
Catégorie de Cavaliers: **Licence Initiation**
Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux
Barème: Barème Initiation (1)
Vitesse:325 m/min
Hauteur: Max 60 cm

Prix
Médaille pour tous les cavaliers ayant effectué un parcours sans faute.

(1) Barème INITIATION :
Pénalités :

- **Lignes de trot : Le cheval doit rester au trot à partir du fanion de la ligne de trot jusqu'à la dernière barre au sol sinon 4points de pénalités lui seront attribués**
- **Les autres obstacles seront jugés selon le barème A (Barème A sans chrono sans barrage (Art 238.1.1)**

EPREUVE 2 : Préparatoire

Date et heure : **20 novembre 2016** à 10h00
Catégorie de Cavaliers: **Licence Qualification**
Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux

- Barème : (Barème A sans chrono sans barrage (Art 238.1.1)

Pénalités :

- **Lignes de trot : Le cheval doit rester au trot à partir du fanion de la ligne de trot jusqu'à la dernière barre au sol sinon 4points de pénalités lui seront attribués.**

- **Les autres obstacles seront jugés selon le barème A (Barème A sans chrono sans barrage (Art 238.1.1)**

Vitesse : 325 m/min
Hauteur: (80 / 90 cm)

Classement Chevaux
Médaille pour tous les cavaliers ayant effectué un parcours sans faute.
Classement Poney
Médaille pour tous les cavaliers ayant effectué un parcours sans faute.

Largeur : (90 / 100 cm)

EPREUVE 3 : CSO*

Date et heure : **20 novembre 2016** à 12h00

Catégorie de Cavaliers: Epreuve CSO* **: Licence Qualification / Licence Compétition**
Compétition

Epreuve jeunes chevaux **/ Licence Compétition**

Catégorie de Chevaux: Epreuve CSO* : Toutes catégories de chevaux de 4 ans et plus
Epreuve Jeunes Chevaux : Jeunes Chevaux(3)

Classement	Prix
1er	Coupe+Médaille+150dt
2ème	Médaille + 100 dt
3ème	Médaille + 75dt
4ème	Médaille + 50 dt
5ème	Médaille + 25 dt
Dotation Totale	**400 Dinars**

Barème : Epreuve CSO* : Barème en deux phases à temps différé (Art.274.5.6)
Epreuve Jeunes Chevaux : Barème A sans chrono sans Barrage (Art. 238.1.1)
Vitesse : 325 m/mn
Hauteur: (95 / 105 cm)
Largeur : (105 / 115 cm)

Dotation Jeunes Chevaux :

Une somme de 300 dinars sera répartie en parts égales entre tous les cavaliers ayant effectué un parcours sans faute.

(2) Un tirage au sort distinct sera effectué pour l'épreuve Jeunes chevaux et l'épreuve préparatoire II, les jeunes chevaux passeront en premier.

(3) Le règlement Jeunes chevaux est disponible sur le site de la FTSE.

Pour les Jeunes Chevaux en concours ; Les protections des postérieurs doivent respecter les critères suivants :

- Longueur intérieure maximale de 16 cm.
- Largeur extérieure des attaches minimale de 5 cm.
- L'intérieur de la protection doit être lisse; (une couverture avec par exemple de la peau de mouton peut être utilisée, pour autant que cette couverture n'est pas rude ou blessante, la fixation doit être de type Velcro non élastique.
- Aucun crochet ou courroies ne peuvent être utilisés.
- La partie rigide arrondie de la protection doit être positionnée autour de l'intérieur du boulet.
- Aucun élément supplémentaire ne peut être utilisé avec les protections **(Article 257.2.4).**

EPREUVE 4 : CSO***

Date et heure : **20 novembre 2016** à 14h00
Catégorie de Cavaliers: **Licence Qualification/Licence compétition**
Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux de 6 ans et plus sauf jeunes chevaux
Barème : Barème A au chrono avec Barrage (Art. 238.2.2)
Vitesse : 350 m/min
Hauteur: (125 / 140 cm)
Largeur : (135 / 150 cm)

Classement	Prix
1er	Coupe+Médaille+300dt
2ème	Médaille + 250dt
3ème	Médaille + 200dt
4ème	150dt
5ème	100dt
Dotation Totale	**1000 Dinars**

EPREUVE 6 : CSO**

Date et heure : **20 novembre 2016** à 15h30
Catégorie de Cavaliers: **Licence compétition**
Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux de 5 ans et plus sauf jeunes chevaux
Barème : Barème A au chrono avec Barrage (Art. 238.2.2)
Vitesse : 350 m/min
Hauteur: (110 / 120 cm)
Largeur : (120 / 130 cm)

Classement	Prix
1er	Coupe+Médaille+200dt
2ème	Médaille + 150dt
3ème	Médaille + 100dt
4ème	80dt
5ème	70dt
Dotation Totale	**600 Dinars**

ANNEXE I

Réclamations

Toute réclamation, pour être valable, doit être faite par écrit, accompagnée d'une caution équivalente à 30 dt et déposée auprès du président du jury dans les 30 minutes après la proclamation des résultats.

Docteur, vétérinaire et maréchal ferrant

Les soins médicaux, les soins vétérinaires ainsi que les services de maréchalerie seront à la charge des participants. Le comité organisateur n'interviendra pas dans les règlements.

Toutes les dispositions médicales et vétérinaires sont soumises aux conditions sanitaires médicales et vétérinaires tunisiennes ainsi qu'aux règles et dispositions légales organisant l'exercice de la médecine et de la médecine vétérinaire en Tunisie.

Assurance

Tout propriétaire de cheval ou cavalier, est seul responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, ses auxiliaires ainsi que par son cheval auntiers.

Tout cavalier ou propriétaire est donc amené à contracter une assurance responsabilité civile (RC) couvrant suffisamment toute participation à des concours Équestres nationaux ou organisés à l'étranger et de maintenir cette police en vigueur.

Le comité organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident.

Organisation du concours

Dans des circonstances exceptionnelles, ainsi qu'avec l'approbation du jury de terrain, le comité organisateur se réserve le droit de modifier le programme Pour clarifier des problèmes ou des affaires causées par des omissions ou à cause de circonstances non prévues. De telles modifications doivent être communiquées à tous les concurrents et officiels, dès que possible, et notifiés au secrétaire général par le président du jury.

Prélèvements pour la recherche de produits interdits

Des contrôles réguliers seront effectués lors des compétitions, le prélèvement d'échantillon est recommandé sur toutes les épreuves.

La désignation et le nombre des chevaux à contrôler est à la discrétion du délégué vétérinaire (président de la commission vétérinaire) et du président du Jury.

YELLOW WARNING CARD

Event _____

Date _____

Person Responsible:

Name _____

FEI ID _____

OFFENCE (please tick one)
FEI General Regulations (GRs), 23rd edition, 1 January 2009, updates effective 1 January 2016 and FEI Eventing Rules, 24th edition, effective 1 January 2016

- ☐ **Abuse of Horse**
  GRs Art. 142 & 169.6.2 and/or Eventing Rules Art. 526
- ☐ **Incorrect behaviour**
  GRs Art. 169.6.3
- ☐ **Dangerous Riding**
  Eventing Rules Art. 525
- ☐ **Non-Compliance with Protective Headgear Rules**
  GRs Art. 140
- ☐ **Non-Compliance with applicable Sport Rules** (specify)
  GRs Art. 169.7

_____

Signature of Official _____

Signature of Person Responsible _____

YELLOW WARNING CARD

Extract of Art. 169.7, FEI General Regulations (GRs)

23rd edition, 1 January 2009, updates effective 1 January 2016

"7. In cases of offences mentioned in paragraphs 6.2 and 6.3 above and which are of a less serious nature and/or in cases specified in the Sport Rules and/or as mentioned in Article 140:

7.1 The President of the Ground Jury, the President of the Appeal Committee, the Chief Steward or the Technical Delegate must notify the Person Responsible during the Period of the Event that he will receive a Yellow Warning Card, which will be delivered either by hand or by any other suitable means. If after reasonable efforts the Athlete cannot be notifed during the Period of the Event that he has received a Yellow Warning Card, the Athlete must be notified in writing within fourteen (14) days of the Event.

7.2 Should the same Person Responsible receive one (1) more Yellow Warning Card at the same or any other International Event within one year of the delivery of the first Yellow Warning Card, the Person Responsible shall be automatically suspended for a period of two (2) months after official notification from the FEI Secretary General."

Extract of Art. 527, FEI Eventing Rules

24th edition effective 1 January 2016

"[...] Notwithstanding anything to the contrary in the General Regulations, should the same Person Responsible receive one more Yellow Warning Card at the same or any other International Event within one year of the delivery of the first Yellow Warning Card for the same offence, the Person Responsible shall automatically be suspended for a period of two months after official notification from FEI Secretary General."